

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE MARSAIS

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 1

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 30 janvier 2025

Présents :

Gérard BACHELIER, David CHAMARD, Steve GABET, Ginette GARNIER
Marine HAGRON, Jessica MASSIOT, Steve MORIN, Tony LABASSE, Quentin
MISBERT, Lucile RICHARD

Absents excusés :

François RIGAUX

Pouvoirs :

RIGAUX François donne pouvoir à Gérard BACHELIER

Secrétaire de séance :

Ginette GARNIER

Président de séance :

Steve GABET

Convocation du 23 janvier 2025

Délibération réf : DCM 2025-05

Objet : VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTRÉE ZL007

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée ZL n° 007 de 1 100m² en zone agricole à l'adresse Terre Blanche à MARSAIS.

La personne détenteur des parcelles mitoyennes à la ZL007 souhaite l'acquérir pour ne faire qu'un seul champ à cultiver. Plans joints.

Cette parcelle faisant toute la largeur des terrains de l'exploitant. L'association foncière avait prévue de réaliser un fossé avec cette parcelle afin évacuer les eaux des terrains, comme cela n'a jamais été mis en place l'exploitant a installé un système de drainage ce qui rendait inutile la parcelle ZL007 en fossé.

La SMBVSN (syndicat mixte du bassin versant de la sèvre Niortaise) n'a pas émis d'opposition sur l'utilisation de cette parcelle ZL007.

Le prix de vente de la parcelle proposée est estimé par la SAFERNA (conseiller foncier de la SAFER – chambre de l'agriculture) entre 4 000€/ha et 6 000€/ha, tarif sur Marsais en 2023 de 4 960€/ha, l'acquéreur propose 6 000€/ha

Soit 0.60 le m² x 1 100m² = 660.00€ le terrain

Il appartient au conseil de proposer un tarif de vente.

Frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur et le choix du notaire pour la rédaction de l'acte sera laissé à l'acquéreur, Monsieur Tony LABASSE.

Après en avoir délibéré : à **10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions**, le Conseil Municipal :

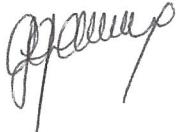
DÉCIDE

- **D'autoriser** la vente de la parcelle communale cadastrée ZL n° 007 moyennant le prix de 660.00 euros TTC, à Monsieur Tony LABASSE.
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à signer l'acte authentique de vente

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

A Marsais, le 30 janvier 2025

Le secrétaire de séance,
Ginette GARNIER



Le Maire,
Steve GABET

